



**PROCÈS-VERBAL
de l'assemblée générale
du Conseil central du Montréal
métropolitain-CSN
tenue le 7 décembre 2022,
salles Multi,
CSN, Montréal**

Solidaires, à toute épreuve

Laurence Daigneault Desrosiers et Bertrand Guibord agissent respectivement comme présidente et secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE

Mot d'ouverture

La présidente, Dominique Daigneault, souhaite la bienvenue aux nouvelles et nouveaux délégué-es et présente son mot d'ouverture.

Je vous invite à vous lever et à observer une minute de silence pour tous celles et ceux qui sont morts et qui ont lutté pour la classe ouvrière. Ayons aussi une pensée pour les 14 victimes du féminicide de polytechnique perpétré le 6 décembre 1989. Souvenons-nous d'elles pour que plus jamais cela ne se reproduise.

Rappelons-nous de :

Geneviève Bergeron, 21 ans, étudiante en génie mécanique
Hélène Colgan, 23 ans, étudiante en génie mécanique
Nathalie Croteau, 23 ans, étudiante en génie mécanique
Barbara Daigneault, 23 ans, étudiante en génie mécanique
Anne-Marie Edward, 21 ans, étudiante en génie chimique
Maude Haviernick, 29 ans, étudiante en génie métallurgique
Barbara Klucznik, 31 ans, étudiante en Sciences infirmières
Maryse Laganière, 25 ans, employée au service des finances
Maryse Leclair, 23 ans, étudiante en génie métallurgique

Anne-Marie Lemay, 22 ans, étudiante en génie mécanique
Anne-Marie Lemay, 22 ans, étudiante en génie mécanique
Sonia Pelletier, 28 ans, étudiante en génie mécanique
Michèle Richard, 21 ans, étudiante en génie métallurgique
Annie St-Arnaud, 23 ans, étudiante en génie mécanique
Annie Turcotte, 20 ans, étudiante en génie métallurgique.

C'est toujours avec un motton dans la gorge que je fais le mot d'ouverture de l'assemblée générale de décembre. Le 6 décembre 1989, un tueur, animé de haine pour les femmes en général et les féministes en particulier, a ouvert le feu et assassiné 14 femmes, 13 étudiantes et une employée de la Polytechnique en criant : « J'haïs les féministes ! ». Cet événement, qui a marqué la plupart d'entre nous, est pourtant absent des livres d'histoire. Ceci est fort déplorable. Nous avons un devoir de mémoire et d'action : 14 féminicides ont eu lieu depuis le début de l'année 2022. On doit poursuivre nos actions pour que l'on puisse en finir avec la violence faite aux femmes sous toutes ses formes. D'ailleurs, c'est dans cette optique que nous parlerons de violence conjugale un peu plus tard dans la soirée.

Vivre dans un monde égalitaire, c'est aussi vivre dans un monde où on ne craint pas d'être assassinée ou violentée à cause de son sexe ou son genre, son orientation sexuelle ou la couleur de sa peau. Bien que les actions se multiplient pour changer les choses et pour aller dans la bonne direction, il reste encore beaucoup de chemin à parcourir pour y parvenir. Autre exemple de crime de haine : dans la nuit du 20 novembre dernier, un homme est entré dans une discothèque LGBTQ+ du Colorado et a ouvert le feu, abattant 5 personnes avant d'être maîtrisé.

Vivre dans un monde égalitaire, c'est aussi pouvoir travailler pour se nourrir et nourrir sa famille sans craindre la mort, même si c'est pour la Coupe mondiale de soccer. Ce sont des milliers de travailleurs qui sont morts dans l'offensive menée par le Qatar qui utilise le sport pour se donner une légitimité internationale à coups de centaines de milliards de dollars. Le quotidien britannique The Guardian a avancé le chiffre de 6 500 travailleurs qui seraient décédés de coups de chaleur, d'accidents de travail et de suicides. Le Qatar, c'est 300 000 habitant-es et 2 millions de travailleurs étrangers qui viennent du Pakistan, d'Inde, du Bangladesh, du Sri Lanka et du Népal. Même si des progrès ont été notés en matière de conditions de travail, comme l'arrêt de la confiscation des passeports, celles-ci sont encore épouvantables et terriblement inhumaines. Les chantiers n'arrêtent jamais, même si la température dépasse 50 degrés. L'argent tue les êtres humains et, comme bien d'autres, la FIFA détourne les yeux. Du pain et des jeux, peu importe qui et combien en mourront.

Du côté des moins pires nouvelles, il faut souligner la décision du juge Yergeau rendue en octobre dernier, qui interdit aux policiers d'intercepter des conducteurs sans motifs valables afin de contrer le profilage racial. Ça fait partie des pas en avant. Cependant, pensez-vous que cette décision a mis un terme automatiquement au profilage racial de la part de la police ? Si vous avez répondu oui... ce n'est pas la bonne réponse ! En novembre dernier,

dans un stationnement de Montréal, un homme noir a été menotté parce qu'il était soupçonné d'avoir volé sa propre voiture ! On pouvait lire dans un récent article du Devoir que deux rapports internes soulignent les faiblesses du SPVM en matière de lutte contre le racisme systémique. Vivre dans une société égalitaire, c'est aussi pouvoir aller chercher sa propre voiture sans se faire arrêter à cause de la couleur de notre peau. Des travaux se poursuivent et là encore le chemin à parcourir risque d'être long. De nombreuses recommandations, émises pour bonifier la Politique sur les interpellations policières du SPVM annoncée il y a deux ans, n'ont toujours pas été appliquées. Dans le même article du journal Le Devoir du 15 novembre, on pouvait lire le témoignage d'un policier issu de la diversité et en poste depuis une vingtaine d'années.

Ce policier a demandé l'anonymat pour ne pas s'exposer au jugement de ses collègues. « (Il) témoigne de l'existence d'une "sous-culture policière" qu'il ne pense pas voir changer de son vivant. C'est quelque chose qui va prendre des décennies à changer. On va se parler entre nous, mais on se dit toujours "ce qui se dit dans l'auto reste dans l'auto" ».

Toujours dans le thème de la chronique policière, vous êtes-vous promenés autour du Palais des congrès ? Il y a des policiers au pouce carré, vous pouvez me croire. Le conseil central a bien aimé la sortie de la Ligue des droits et libertés (LDL) rappelant aux forces policières et aux autorités politiques de prendre toutes les mesures possibles pour que le droit de manifester soit respecté lors de la COP 15. Plusieurs services de police (SPVM, SQ et GRC) planifient le déploiement policier le plus important depuis 20 ans à Montréal. La LDL rappelle que les mesures de sécurité doivent demeurer proportionnelles, raisonnables et respectueuses des droits. Les exemples de répression policière bafouant le droit de manifester et portant atteinte à l'intégrité physique des manifestant-es se sont multipliés dans les années 2000, comme au Sommet des Amériques en 2001 à Québec, au G20 en 2010 à Toronto et lors de la grève étudiante en 2012. Comme le rappelle la LDL, « (...) se réunir et s'exprimer dans l'espace public est un droit fondamental reconnu par les Chartes québécoise et canadienne, et non un simple privilège dépendant du bon vouloir des autorités. À la veille de la COP15, la LDL rappelle aux forces policières et aux autorités politiques qu'il est de leur devoir de ne pas porter atteinte à l'exercice plein et entier du droit de manifester, vital pour les mouvements sociaux et la démocratie et, de ce fait, essentiel pour que les citoyen-ne-s puissent participer pleinement et se prononcer sur l'avenir de leur société ».

Parlons actions syndicales maintenant. Le Syndicat des employés de magasins et de bureaux de la SAQ (SEMB-SAQ-CSN) nous invite à poser un geste de solidarité facile à l'approche des Fêtes, alors que plusieurs d'entre nous commencent à faire des provisions de bouteilles de vin et d'alcool de tous genres. Afin de conserver les emplois et un bon service-conseil, le SEMB-SAQ nous demande d'acheter notre alcool directement dans les succursales locales. Le syndicat nous rappelle aussi que la SAQ souhaite centraliser la préparation des commandes en ligne dans un entrepôt de Montréal, au détriment de l'offre de produits dans les autres régions. Donc, si on consulte le catalogue en ligne, on appelle sa succursale de proximité pour faire mettre de côté les produits désirés.

Je sais que je n'ai à convaincre personne ici si je dis que c'est par la mobilisation qu'on fait

des gains. D'ailleurs, l'autre syndicat du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges s'est aussi doté d'un mandat de grève générale illimitée lors d'une assemblée générale le 21 novembre dernier. Le syndicat rejoindra ainsi le Syndicat des employées de bureau, en grève depuis le 20 septembre dernier. Cela mettra certainement de la pression sur cet employeur entêté et méprisant à l'endroit des salarié-es qui offrent leurs précieux services à la population.

C'est la mobilisation qui a permis au Syndicat des employés de bureau du chantier naval de Lévis de faire de bons gains. Bien sûr, ce n'est pas dans notre région, mais on se réjouit pour eux. Ils ont réussi à obtenir des hausses de salaire allant de 20 % à 45 %, ainsi que des mécanismes de protection contre l'inflation. Le salaire minimum au chantier Davie passera de 18,10 \$ à 26,10 \$ l'heure et les congés seront bonifiés.

J'aimerais aussi souligner que la Fédération nationale des communications et de la culture a célébré le cinquantième anniversaire de sa fondation le 18 novembre dernier. Saviez-vous que la FNCC a été constituée durant le congrès du Parti libéral du Québec le 18 novembre 1972 ? La création de la FNCC (la Fédération nationale des communications à l'époque) visait à donner une voix aux journalistes syndiqués après que ceux-ci se soient fait confisquer des rubans magnétiques et magnétoscopiques par des organisateurs du parti dirigé par Robert Bourassa à l'époque. Depuis sa création, la FNCC s'est engagée à fond pour la reconnaissance du caractère essentiel dans une société démocratique des professions des communications et de la culture. Nous saluons cet engagement et lui souhaitons longue vie !

Enfin, pour terminer ce mot d'ouverture, j'aimerais remercier les gens qui ont participé à l'activité d'ensachage de condoms. Parce que c'est aussi ça le conseil central : une organisation syndicale combative qui s'engage sur tous les fronts. Même s'ils nous semblent anodins, chacun des gestes que l'on pose pour faire avancer les choses a son importance si nous voulons vivre dans une société plus humaine et égalitaire. Merci tout le monde et solidarité !

2. APPEL DES ÉLU-ES

Bertrand fait l'appel des membres de l'exécutif et du conseil syndical.

Comité exécutif

- Dominique Daigneault, présidente
- Bertrand Guibord, secrétaire général

- Chantal Ide, 1^{re} vice-présidente
- Arianne Carmel Pelosse, 2^e vice-présidente
- Rama Diallo, trésorière

Conseil syndical

- ~~Nancy Turgeon, responsable du comité éducation~~
- Gustavo Monteiro, responsable du comité de solidarité internationale
- Martin Renaud, responsable du comité droit au travail
- Chantal Morin, responsable du comité de la condition féminine
- Anne Joëlle Galipeau, responsable du CASS
- Donald Picotte, responsable du comité LGBT+
- Godefroy Borduas, responsable du comité jeunes
- ~~Jonathan Grenier, responsable du front de lutte en santé et services sociaux~~
- Pierre Olivier Parent, responsable du comité environnement
- Sabrina Cherestil, responsable du comité immigration et relations interculturelles

3. PRÉSENCE DES DÉLÉGUÉ-ES DE EYYOU ISTCHEE BAIE-JAMES ET DU NUNAVIK

Bertrand souligne la présence en zoom de Susan Matt, du Syndicat des employées de l'administration régionale de Kativik.

4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Ordre du jour proposé

1. Mot d'ouverture de la présidente
2. Appel des élu-es
3. Présence des délégué-es du Nunavik et de Eeyou Istchee Baie-James
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - a. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 2 novembre 2022
5. Admission des visiteuses et des visiteurs
6. Accréditation des nouvelles et nouveaux délégués
7. Affiliation des nouveaux syndicats
8. Conflits et mobilisations

9. Condition féminine : commémoration du féminicide de Polytechnique
10. Présentation des états financiers au 30 juin 2022
Rapport du comité de surveillance
11. Santé-sécurité du travail : dispositions de la Loi 27 contre la violence conjugale
12. Lutte contre le racisme systémique : rapport d'étape
13. Divers
 - a. 10 décembre, 13 h, [Grande marche pour le vivant](#) : monument Georges-Étienne Cartier
 - b. 13 décembre, 11 h, Manifestation intersyndicale sur la santé-sécurité du travail : complexe Desjardins
 - c. 11 janvier 2023, 17 h, Vernissage d'œuvres d'art du CCMM-CSN : agora de la CSN
 - d. 17 janvier 2023, 17 h 30 Fête de retraite de Manon Perron et Patrice Benoit : salles multi de la CSN.
15. Fin de la rencontre
16. Vin de l'amitié.

**Il est proposé par Sylvie Tremblay
appuyé par Roxanne Cuerrier**

Que l'on adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 2 NOV. 2022

**Il est proposé par Martin Renaud
appuyé par Mickaël Bourque**

Que l'on adopte le procès-verbal de l'assemblée générale du 2 novembre 2022, tel que présenté.

ADOPTÉ

6. ADMISSION DES VISITEUSES ET DES VISITEURS

**Il est proposé par Godefroy Borduas
appuyé par Roger Davidson**

Que l'on admette les visiteuses et les visiteurs.

ADOPTÉ

7. ACCRÉDITATION DES NOUVELLES ET NOUVEAUX DÉLÉGUÉ-ES

Richard Ledoux et René Rochon du comité des lettres de créance, présentent la liste des nouvelles et nouveaux délégués.

Que l'on accrédite les nouvelles et nouveaux délégué-es suivants :

08-09-038 <u>SE DE VILLA MÉDICA (CSN)</u>		
LAURENCE	RENÉE	Officiels

08-09-387 <u>STT DU CISSS DE LAVAL — CSN</u>		
PAQUETTE	HUGO	Officiels

**Proposé par Richard Ledoux
Appuyé par Roger Davidson**

ADOPTÉ

8. AFFILIATION DES NOUVEAUX SYNDICATS

Bertrand Guibord fait la présentation des nouveaux syndicats

**Syndicat des travailleuses et travailleurs en intervention communautaire —
CSN / Section Accès santé mentale cible travail SMT**

Accrédité le 8 novembre 2022 (14 salarié-es)

Accès santé mentale cible travail SMT, offre des programmes et des services visant l'intégration et le maintien en emploi d'adultes ayant vécu ou vivant des enjeux de santé mentale.

L'équipe de travail a vécu de grandes tensions à certaines périodes, et ce sans aucun support. Ils ont vécu également quelques changements de direction, avec à chaque fois la crainte que leurs conditions de travail soient modifiées. Encore une

fois, la direction devrait changer. L'équipe de travail a décidé de se doter d'un syndicat pour protéger leur acquis et négociant leur convention collective.

Cette nouvelle section rejoint le STTIC-CSN qui est déjà affilié à la Fédération de la santé des services sociaux, au Conseil central du Montréal métropolitain et à la Confédération des syndicats nationaux.

Syndicat des travailleuses et travailleurs en intervention communautaire — CSN/ Section L'Ancre des jeunes

Accrédité le 21 octobre 2022 (10 salarié-es)

L'Ancre des jeunes est un organisme communautaire qui vise à prévenir le décrochage et soutenir le raccrochage scolaire. Les employé-es vivent malheureusement de grands changements de vision dans l'organisme.

D'un employeur qui utilisait un modèle de gestion participative à un milieu où l'employeur est plutôt autoritaire. Les dernières décisions unilatérales de celui-ci ont décidé les travailleuses et les travailleurs à se syndiquer. En négociant leur convention collective, les salarié-es pourront ainsi restreindre les droits de gérance.

Cette nouvelle section rejoint le STTIC-CSN qui est déjà affilié à la Fédération de la santé des services sociaux, au Conseil central du Montréal métropolitain et à la Confédération des syndicats nationaux.

Syndicat des travailleuses et travailleurs des garderies privées de Montréal — CSN/Section Garderie l'Éveil au monde

Accrédité le 26 octobre 2022 (17 salarié-es)

Les propriétaires de la garderie, la *Garderie l'Éveil au monde*, ont annoncé aux travailleuses leur intention de vendre la garderie. Les travailleuses ont déjà vécu cette situation par le passé. Elles redoutaient les bouleversements et modifications de leurs conditions de travail. Tous ensembles avec leur syndicat, elles vont se doter d'une convention collective et ainsi protéger leurs acquis.

Cette nouvelle section rejoint le syndicat qui est déjà affilié à la Fédération de la santé des services sociaux, au Conseil central du Montréal métropolitain et à la Confédération des syndicats nationaux.

**Il est proposé par Sabrina Cherestil
Appuyé par Gustavo Monteiro**

Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN accueille et affine les syndicats suivants :

Syndicat des travailleuses et travailleurs en intervention communautaire — CSN sections Accès santé mentale cible travail SMT et L'Ancre des jeunes.

Syndicat des travailleuses et travailleurs des garderies privées de Montréal – CSN section Garderie L'éveil au Monde.

Adopté

9. CONFLITS ET MOBILISATIONS

Jacques Tricot, conseiller syndical à l'équipe SAMVR nationale, présente le conflit du STT de la Caisse d'économie solidaire Desjardins. Les syndicats recevront demain une lettre type d'appui à envoyer au conseil d'administration de la Caisse.

**Il est proposé par Martin Renaud
Appuyé de Chantal Morin**

Que le CCMM–CSN invite ses syndicats affiliés à envoyer la lettre d'appui au STTCÉSD-CSN au conseil d'administration de la Caisse d'économie solidaire Desjardins.

Adopté.

Dominique dit quelques mots sur les actions dans le cadre de la COP15 et invite les délégué-es à y participer.

**Il est proposé par Corine Gagnon-Tremblay
Appuyé par Louis Bourdon**

De recevoir le rapport.

Adopté

10. CONDITION FEMININE : COMMEMORATION DU FEMINICIDE DE POLYTECHNIQUE

Rama Diallo fait une courte introduction et invite Mme Chantal Morin, responsable du comité de la condition féminine du CCMM–CSN et Arina Grigorescu, chargée de projet « Milieux de travail alliés contre la violence conjugale » du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale à s'adresser à l'assemblée.

Il est proposé par Corine Gagnon-Tremblay

Appuyé par Marlène Tourville

De recevoir le rapport.

ADOPTÉ

Il est proposé par Geneviève Lapointe

Appuyé de Étienne Bourdouxhe

De laisser Mona Edma s'adresser à l'assemblée.

Adopté.

11. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS AU 30 JUIN 2022

Rama fait la présentation des états financiers. Ahmed Kasri présente ensuite le rapport du comité de surveillance.

Il est proposé par Marlène Tourville

Appuyé par Donald Picotte

De recevoir le rapport du comité de surveillance sur les finances, lequel recommande l'adoption des états financiers au 30 juin 2022.

Adopté.

12. SANTE-SECURITE DU TRAVAIL : DISPOSITIONS DE LA LOI 27 CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

Chantal Ide présente Geneviève Lapointe, vice-présidente santé-sécurité du STCPEML-CSN, qui fait une courte présentation sur les dispositions de la loi 27 contre la violence conjugale.

Il est proposé par Roxanne Cuerrier

Appuyé par Sabrina Cherestil

De recevoir le rapport.

Adopté

13. LUTTE CONTRE LE RACISME SYSTEMIQUE : RAPPORT D'ETAPE

Rama présente une mise à jour des travaux effectués dans le cadre du Plan d'action contre le racisme systémique du CCMM–CSN.

**Il est proposé par Mickaël Bourque
Appuyé par Sabrina Cherestil**

De recevoir le rapport.

Adopté.

14. DIVERS

- a. 10 décembre, 13 h, Grande marche pour le vivant, monument Georges— Étienne Cartier.
Arianne fait la présentation et invite les délégué-es à y participer.
- b. 13 décembre, 11 h, Manifestation intersyndicale sur la santé-sécurité du travail, Complexe Desjardins.
Chantal fait la présentation et invite les délégué-es à y participer.
- c. 11 janvier 2023, 17 h, Vernissage d'œuvres d'art du CCMM–CSN, agora de la CSN.
Arianne fait la présentation et invite les délégué-es à y participer.
- d. 17 janvier 2023. 17 h, Fête de la retraite de Manon Perron et Patrice Benoit, salles multi de la CSN.
Les délégué-es qui connaissaient Manon et Patrice et qui souhaitent participer à l'événement sont invités à parler à Arianne, Linda Robinson ou Angelo Vendetti.
- e. Alex Pelchat informe l'assemblée générale que le conflit au Cimetière Notre-Dame-des-Neiges se poursuit. Les employé-es des bureaux ont récemment adopté un mandat de grève générale illimitée eux aussi. Alex invite les délégué-es à visiter la ligne de piquetage afin de manifester leur soutien aux grévistes.

**Il est proposé par Corine Gagnon-Tremblay
Appuyé par Louis Bourdon**

De lever l'assemblée

Levée de l'assemblée : 21 h

Total délégué-es : 41

Nombre AGO : 41

Nombre AGS : 0

Nombre de déléguées femmes : 21

Nombre de délégués hommes : 19

Nombre de délégués autres : 1

(53 participant-es en incluant les salarié-es, les visiteuses et visiteurs, et les invité-es)